

L'ECHO BERNACAIS



JUILLET 2023

SECRETARIAT OUVERT LE :
MARDI ET VENDREDI : 14H00 – 18H00
MERCREDI : 8H30 – 12H00
Mail : bernac-debat.cne@orange.fr
Site internet : bernac-debat.fr
Tél : 05 62 45 92 32

Le mot du Maire

Chères Bernacaises et Chers Bernacais,

Voilà déjà trois ans que l'équipe municipale élue en 2020 œuvre quotidiennement avec dévouement dans votre intérêt et celui de la commune.

Malgré la crise sanitaire, malgré la crise énergétique et malgré les contraintes réglementaires de plus en plus pesantes, nous avons ainsi pu mener à bien un certain nombre de réalisations que nous entendons poursuivre.

Les résultats financiers de 2022 nous permettent d'envisager l'année 2023 avec une relative sérénité, malgré le contexte, et de mettre en œuvre différents projets qui nous tiennent à cœur.

Vous pourrez dans ces pages prendre connaissance des orientations budgétaires et du programme d'investissement pour 2023.

Comme pour chaque édition de votre bulletin, vous retrouverez un certain nombre d'informations qui nous l'espérons vous seront utiles dans votre vie quotidienne. N'hésitez pas aussi à consulter le site internet de la commune qui vous donne en temps réel des informations sur son actualité, les animations...

L'arrivée de la période estivale sera marquée par le retour de la fête du village qui cette année sera avancée d'une semaine et aura lieu du 13 au 16 juillet prochains. Vous avez été destinataires du programme élaboré par le comité d'organisation.

Nous vous attendons donc nombreux et espérons que vous répondrez présents à ce moment de convivialité et de partage.

Bonne lecture et bel été à tous.

Le Maire,

Anne GINESTET-SOULIE

VIE MUNICIPALE

Finances/budget

Vote du Budget 2023

Le 6 avril 2023, le Conseil Municipal a adopté le budget de la Commune pour l'année 2023.

L'élaboration du budget primitif 2023 s'inscrit dans un contexte inflationniste, débuté en 2022 et qui perdure en 2023, en raison d'une forte tension sur les prix internationaux des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie.

Malgré ce contexte, le budget 2023 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de réaliser un programme d'investissement soutenu et constant,
- de ne pas augmenter la fiscalité relevant du bloc communal ;
- de ne pas recourir à l'emprunt pour la réalisation des opérations d'investissement envisagées ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement attendues en 2023 représentent 398 613.00 € (368 771.63 € en 2022).

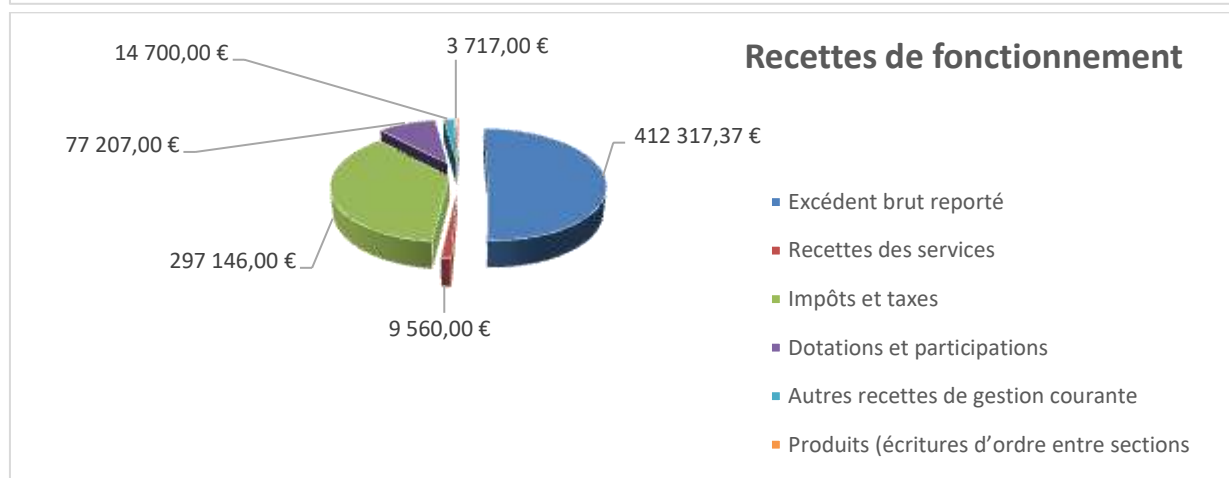
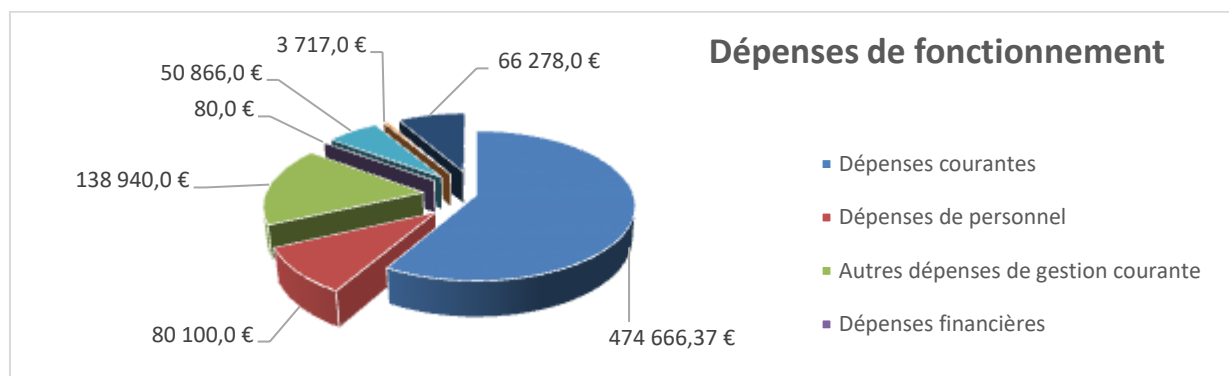
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 représentent 367 126 € (328 026 € en 2022).

Les principaux postes en augmentation par rapport au budget 2022 sont :

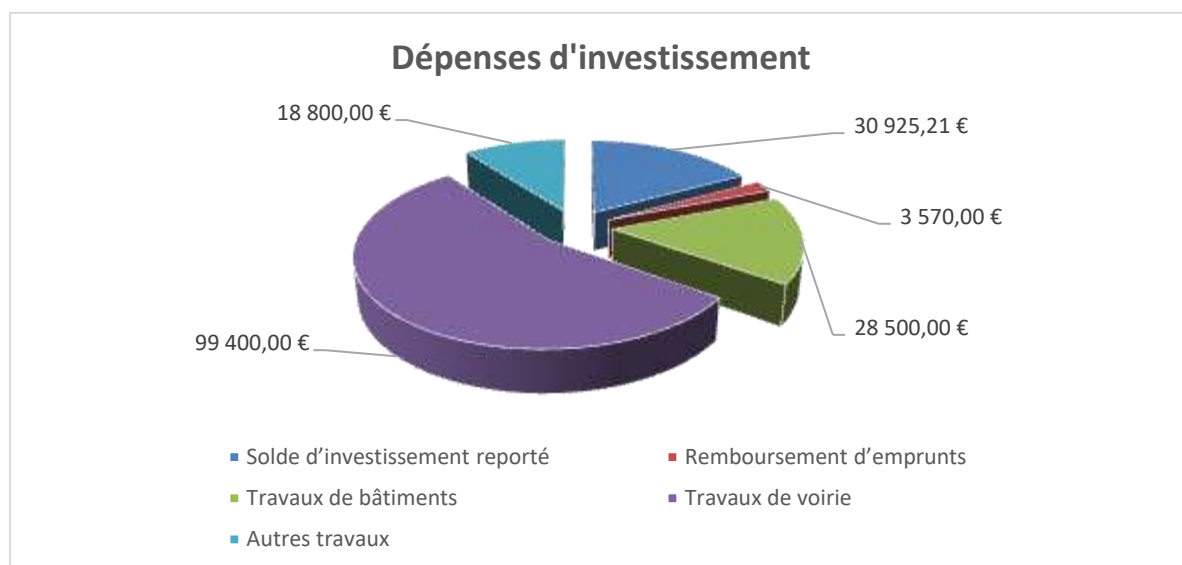
- La participation au SIVOS,
- Les dépenses d'énergie (électricité et gaz),
- Les dépenses de personnel et autres charges de gestion courante en raison notamment de la revalorisation du point d'indice,
- Les subventions aux associations et organismes divers.

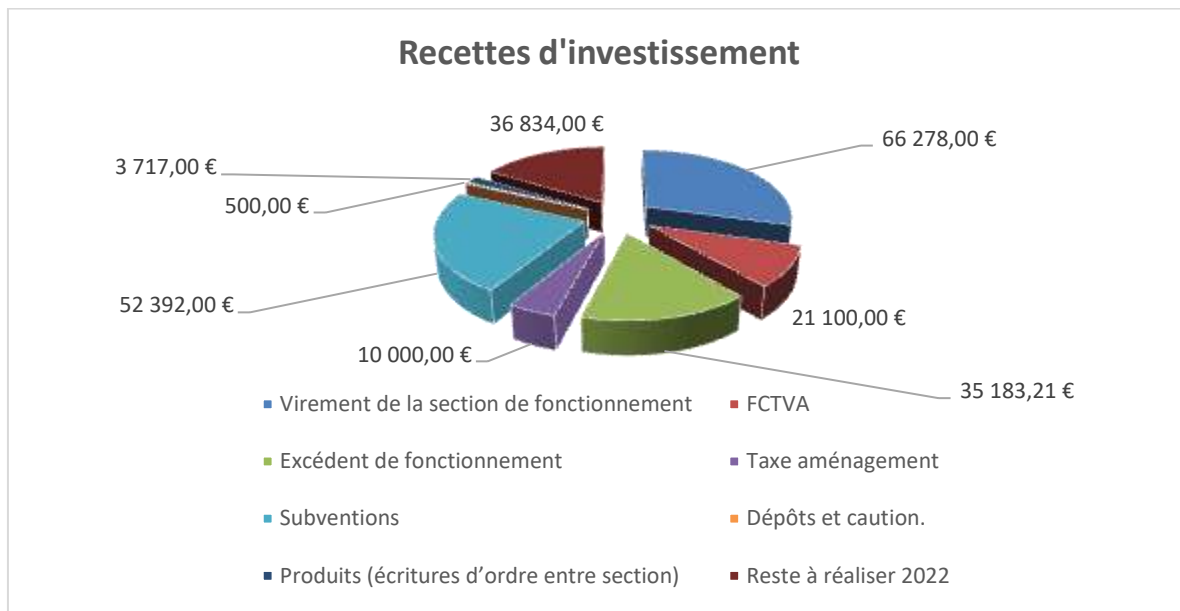
Les principales dépenses et recettes de la section :



Investissement.

Le budget d'investissement prépare l'avenir et est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Il concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.





Deux grandes priorités ont présidé à l'élaboration du budget 2023 :

1) Equiper et sécuriser la Commune

- Opérations sur les bâtiments :
 - Rénovation complète de l'éclairage de l'école et travaux électriques.
 - Réfection des peintures intérieure de la cantine.
 - Travaux divers d'entretien des bâtiments communaux : église, kiosque, cimetière, peinture de la clôture de l'école et du logement communal.
- Opérations de voirie : réfection du revêtement de chaussée
 1. Impasse de l'Adour
 2. Chemin du Castériu
- Poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public (4^{ème} tranche).
- Etude et travaux de desserte du terrain acquis par la municipalité rue de l'Orient en vue de sa division en lots.

2) Conserver un cadre de vie agréable

- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécom du rond-point de la poste jusqu'au pont du Caparrieu.
- Etude pour l'enfouissement des réseaux sur la partie pont du Caparrieu – école.
- Travaux sylvicoles : réalisation d'une plateforme de desserte forestière et travaux forestiers prévus dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien de le forêt communale.
- Fleurissement du village.

2 – Fiscalité : maintien de taux

Malgré le contexte inflationniste et la crise de l'énergie, il n'y aura pas cette année encore d'augmentation du taux des taxes relevant du bloc communal (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties). Il a donc été décidé de maintenir les taux appliqués depuis 2020.

Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,73 %	32,73 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,98 %	48,98 %

En revanche, l'impôt va subir une augmentation du fait de la décision de l'Etat de revaloriser pour la 2^{ème} année consécutive les bases fiscales. Pour 2023, cette augmentation est de 7,1%.

La taxe d'habitation est désormais supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables mais elle reste applicable pour toutes les résidences secondaires et autres locaux meublés. Le taux applicable en 2023 sera de 10,42 %.

AMENAGEMENT - CADRE DE VIE

Environnement

Préservons l'une de nos richesses : L'EAU

Alors que les périodes de sécheresse deviennent de plus en plus fréquentes et surviennent de plus en plus tôt dans l'année, économiser l'eau devient un impératif. Chacun de nous en modifiant ses habitudes peut réduire sa consommation d'eau de 30%.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque Français consomme en moyenne **150 litres** d'eau par jour !

Au quotidien, l'eau est utilisée :
39% pour les bains et douches
20% pour les WC
12% pour le linge
6% pour l'arrosage du jardin et de la voiture
1% pour l'eau potable

Quantité moyenne d'eau nécessaire pour :

1 chasse d'eau : 6 à 12 litres
1 douche : 60 à 80 litres
1 bain : 150 à 200 litres
1 cycle de lave-vaisselle : 10 à 30 litres
(source CNRS)

Un robinet qui goutte, c'est 5 litres/heure gaspillés (soit **120 litres/jour**), une chasse d'eau qui fuit, plus de **600 litres/jour** soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes !

QUELQUES BONS GESTES

- Pour éviter tout gaspillage, n'oubliez pas de **couper l'eau** pendant que vous vous savonnez, vous rasez ou vous brossez les dents ;
- Préférez les **douches** aux bains et limitez-les à 5 minutes grand maximum ;
- Pour laver votre vaisselle ou votre linge, ne multipliez pas les cycles en utilisant vos appareils électroménagers « à plein » ;
- Repérez les **fuites** : elles peuvent constituer une grande source de gaspillage. Comment faire ? Juste avant d'aller vous coucher, relevez votre compteur d'eau. Si le compte a évolué pendant votre sommeil, c'est qu'une fuite se cache quelque part.
- **Limitez les arrosages** si vous avez un jardin et n'arrosez surtout pas en pleine journée, aux heures chaudes, car l'eau s'évapore alors sans avoir le temps de pénétrer dans le sol. Vous gaspillez donc de l'eau pour rien ;
- Pour éviter d'arroser trop souvent, **pailler** aux pieds des plantes, et pensez à utiliser l'eau de pluie.

Côté équipements :

- Installez des **mousseurs** sur vos robinets qui injectent de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule et réduisent le débit de 30 à 50 % sans aucune perte de confort ;
- Optez pour une **douche économe** : elle limite le débit mais optimise la pression. Elle permet jusqu'à 75 % d'économie d'eau.
- Placez un **minuteur** dans la salle de bains pour ne pas prolonger vos douches au-delà des 5 minutes rituelles...
- Choisir des équipements moins consommateurs en eau
- **Pensez-y** : si vous renouvelez votre électroménager, **l'étiquette énergie** vous permettra de repérer les appareils les moins voraces en électricité mais aussi, un lave-linge comme un lave-vaisselle qui consomme moins d'eau.

(Source Ademe).

Livepollen : mise en place sur notre commune d'une solution d'information pollinique locale en temps réel

En raison des changements climatiques constatés sur nos territoires, les populations se retrouvent exposées à des pollens nouveaux et à des concentrations en pollens plus importantes dans l'air. En 2022, 30% de la population mondiale était allergique aux pollens ; en 2050 Ce sera 50% de la population qui sera affectée.

Pour limiter, voire prévenir leurs crises, les personnes allergiques aux pollens ont besoin d'une information de proximité en temps réel.

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP), dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, a décidé d'agir afin de permettre à sa population de s'adapter à ces changements

Pour couvrir le plus grand nombre de personnes possible, la CATLP est en train d'installer sur son territoire 5 capteurs dont un à Bernac-Debat sur le bâtiment des ateliers municipaux.

Ils seront installés pour une durée de 5 ans. Les informations recueillies par ces capteurs seront retranscrites en temps réel sur l'application Livepollen, téléchargeable gratuitement sur vos smartphones.



Déchet verts issus de la taille des haies

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer ou laisser les déchets issus de la taille de vos haies bordant le domaine public dans les rigoles jouxtant vos propriétés. En effet, les déchets charriés par l'écoulement des eaux obstruent les buses et provoquent des débordements.

Vous devez donc récolter ces déchets que vous devez stocker sur vos propriétés dans l'attente de les emmener en déchetterie.

Tout déchet qui n'est pas traité conformément aux prescriptions en vigueur, est réputé abandonné irrégulièrement et expose son auteur à des sanctions.

Sécurité

Sécurité du quotidien

La communauté de brigades de la gendarmerie de Tarbes-Ossun a souhaité attirer l'attention des habitants de la circonscription sur l'augmentation des cambriolages dans les résidences constatée en ce début d'année 2023. A ce titre, la gendarmerie a voulu délivrer des conseils en matière de prévention sans oublier les règles élémentaires en terme de vigilance.

Elément primordial dans la mise en sécurité d'un site, la protection mécanique doit ralentir, voire dissuader le délinquant. Ainsi au-delà d'une clôture difficilement franchissable et d'un portail donnant accès aux résidences, il convient d'apporter une attention toute particulière à la qualité de tous les ouvrants (portes, fenêtres) qui devront être systématiquement verrouillés en votre absence. Disposer à l'extérieur d'un éclairage efficace asservi à la détection de mouvement s'avère un outil efficace visant à repérer les personnes malveillantes la nuit.

L'installation d'un système d'alarme anti-intrusion permettra également de détecter au plus vite une présence à l'intérieur de vos habitations permettant la transmission d'une information fiable et rapide.

Diminuer le risque d'être victime d'un méfait nécessite d'avoir au quotidien un comportement de vigilance. Aussi, pour tout évènement vous paraissant suspect, n'hésitez pas à appeler le 17, il y a toujours une patrouille sur le terrain, 24h/24h

Si vous êtes victime d'un méfait, vous devez immédiatement aviser la gendarmerie en faisant attention à ne toucher à aucun objet, porte ou fenêtre.

En cas d'absence durable, prévenez une personne de confiance de votre entourage. Dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances » (OTV), organisée gratuitement toute l'année, signalez votre absence à la brigade locale qui organisera des patrouilles pour surveiller vos propriétés.

DEMARCHES



Titre d'identité : anticipez !

Partout en France, les délais pour obtenir un titre d'identité sont longs en raison d'une forte demande. Il faut compter plusieurs mois pour obtenir son titre.

16 communes dans les Hautes-Pyrénées sont habilitées pour recevoir des demandes de titres : Tarbes, Lourdes, Bagnères de Bigorre, Castelnau-Magnoac, Luz Saint Sauveur, Lannemezan, Maubourguet, Séméac, Tournay, Trie sur Baïse, Vic en Bigorre, Arreau, Argelès Gazost, Aureilhan, Bordères sur l'Echez, Juillan.

Vous devez prendre rendez-vous auprès d'une de ces communes soit en les contactant directement soit en utilisant le moteur de recherche dédié qui vous permettra de connaître les rendez-vous disponibles sur le secteur géographique de votre choix : <https://passeport.ants.gouv.fr/services>.

Pensez à la pré-demande en ligne.

Depuis le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite>

Cette démarche est facultative mais elle offre une alternative au formulaire CERFA papier. En effet, le recours à la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie.

Attention ! La pré-demande en ligne de CNI ne vous dispense pas de venir ensuite personnellement déposer votre demande en mairie. C'est une mesure de sécurité pour éviter l'usurpation d'identité.

Nouveaux habitants.

Vous venez d'élire domicile à Bernac-Debat ?

Nous vous souhaitons la bienvenue.

N'hésitez pas à venir vous présenter en Mairie lors des heures d'ouverture au public : le mardi de 14H à 18H, le mercredi

De 8H30 à 12H, le vendredi de 14H à 18H.



COMMUNICATION

Nous vous rappelons qu'un nouvel outil de communication est à votre disposition qui vous permet d'être informé en temps réel des actualités de la commune, comme les alertes météo, les coupures d'électricité, les travaux impactant la circulation, les événements à venir...

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application **Localiti** sur vos smartphones.

AUTOUR DE L'ECOLE

Cette année, les élèves de la Grande Section au CM2 des écoles de Bernac-Debat et Bernac-Dessus sont partis en classe découverte du mardi 9 mai au vendredi 12 mai à Seignosse au centre Cap Océan.

De nombreuses activités étaient au programme du séjour autour des thèmes, de l'environnement, de l'écologie et de l'océan : formation des dunes et l'étude du paysage landais, découverte de la forêt des Landes, pêche au lac marin d'Hossegor, ramassage des déchets sur la plage, découverte des animaux marins....

Toutes les planètes étaient alignées pour que le séjour se passe au mieux ; petits et grands ont été ravis et malgré la fatigue tous les participants sont rentrés heureux d'avoir vécu 4 jours parfaits avec plein de souvenirs. Un grand merci aux 4 parents accompagnateurs, à Sandrine et Christelle pour le transport et leur rôle d'aide auprès des enfants, aux enseignants, aux parents pour avoir laissé partir leurs chers petits, aux communes du RPI et à l'association des parents d'élèves pour leur participation financière.

Les prévisions d'effectif restent stables pour la prochaine rentrée scolaire.

Malgré la hausse des denrées alimentaires, le SIVOS n'a pas répercuté une hausse du tarif des repas effective depuis début mars, mais une augmentation sera inévitable dès la rentrée de septembre.

Le SIVOS prépare déjà la prochaine rentrée, et en attendant souhaite bonnes vacances aux enfants, personnels et enseignants.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs sera ouvert du vendredi 10 Juillet au vendredi 28 Juillet 2023 de 7h30 à 18h30.

La programmation des activités, les tarifs ainsi que le dossier d'inscription sont visibles sur le site de la Fédération Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées www.leolagrange-65.com (onglet centre Bernac-Debat).

Pour inscrire vos enfants, veuillez retourner le dossier d'inscription à l'adresse mail : alaealsh.bernacdebat@gmail.com ou directement à l'école de Bernac-Debat.

Renseignements au 09.60.16.72.22 ou par mail alaealsh.bernacdebat@gmail.com

Transports scolaires : abonnement et renouvellement sur www.agglo.tlp.fr/transports scolaires.

**TRANSPORT
SCOLAIRE**
RENTREE SCOLAIRE 2023/2024
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
DU 12 JUIN JUSQU'AU 28 JUILLET



PATRIMOINE

L'atlas cadastral de retour à Bernac-Debat

Le 21 avril dernier s'est tenue une conférence à l'occasion de la restitution à la commune de son atlas cadastral restauré. M.Giustiniani, conservateur général du patrimoine et directeur des archives départementales des Hautes-Pyrénées a présenté, devant une assemblée très intéressée, ce travail de restauration et plus largement, les archives communales de Bernac-Debat dont certains documents avaient été mis à disposition des participants.

Dès 2021, la municipalité a pris la décision de faire restaurer ce document très dégradé, qui constitue un trésor de son patrimoine public et un témoignage inestimable de son histoire.

Composé d'un tableau d'assemblage et de trois plans correspondants aux trois sections de la commune, l'atlas cadastral de Bernac-Debat a été réalisé en 1819 par Azum, géomètre du cadastre, sous la direction du géomètre en chef Leleu qui a supervisé la réalisation de tous les plans cadastraux du département.

A l'origine, le cadastre se veut le complément du Code civil pour constituer la garantie de la propriété individuelle. Il permet de reconnaître et d'arrêter les limites respectives des propriétés – même s'il n'a pas de valeur probante en la matière- et surtout de fixer la répartition de l'impôt foncier.

Document fiscal à l'origine, il est aujourd'hui la source de recherches en histoire du paysage, du patrimoine bâti mais aussi la justification de bien des droits liés à la propriété foncière.

ANIMATIONS

Fête du village du 13 au 16 Juillet 2023

Comme indiqué dans l'édito, du 13 au 16 juillet prochains, Bernac-Debat sera en fête. Un riche programme d'animations a été mis au point par la commission des fêtes de Bernac animation que nous remercions pour son implication.

La municipalité aura le plaisir de vous accueillir le dimanche 16 juillet à partir de 12h pour son traditionnel apéritif qui fera suite au dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h45.

Nous vous attendons nombreux !



CEREMONIE d'hommage à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc du 19 mars 2023



COMMEMORATION du 78^{ème} anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945



Les élèves des écoles de Bernac-Debat et Bernac-Dessus en Classe découverte à Seignosse



Honneur à Mme Bor qui a fêté ses 100 ans le 28 mai 2023



VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Vous souhaitez réagir à l'un de ces articles, n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et suggestions à l'adresse électronique de la mairie, via le formulaire de contact du site internet ou par courrier déposé à la boîte aux lettres de la mairie.